



# Stop à l'obsolescence programmée !

Devenus indispensables à notre vie quotidienne, nos objets technologiques durent de moins en moins longtemps. Alarmés par le coût écologique et économique de cette tendance, les politiques légifèrent... et les citoyens s'arment de patience.

→ Avec le concours de Camille Lecomte, chargée de campagne Modes de production et de consommation des Amis de la Terre, de Christophe Oddoux, président de Repair Café 74, et d'Elphège Tignel, chargée de communication du Centre européen de la consommation.

**J**e viens de racheter une imprimante, alors que la mienne fonctionne encore ! » avoue Christophe Oddoux, ingénieur à Annecy-le-Vieux. Syndrome de la fièvre acheteuse ? Pas du tout : « Le prix des cartouches d'encre noire a doublé et les cartouches de couleur ne sont plus disponibles », explique-t-il. Comme nombre de consommateurs, Christophe a été victime de l'obsolescence propre aux produits électriques et électroniques qui passent dans nos vies à la vitesse de la lumière. Cette tendance générale préoccupe jusqu'aux bancs de l'Assemblée nationale, qui a voté, en octobre dernier, un projet de loi pour rendre délictueux

« l'ensemble des techniques par lesquelles un metteur sur le marché vise, notamment par la conception du produit, à raccourcir délibérément la durée de vie ou d'utilisation potentielle de ce produit afin d'en augmenter le taux de remplacement ». Fin de citation. L'ennemi est clairement nommé : l'obsolescence programmée. Et elle peut prendre bien des visages.

## Un emploi à durée limitée

Une étude du Centre européen de la consommation (CEC) parue en 2013, définit plusieurs types d'obsolescence programmée, la plus répandue étant l'obsolescence « par défaut

« Le délit d'obsolescence programmée est une mesure symbolique, il n'est réprimé que si les consommateurs entament une procédure judiciaire. »

Camille Lecomte, des Amis de la Terre

*fonctionnel* ». Elle désigne la fragilité d'une pièce capitale au fonctionnement d'un appareil. Ainsi en va-t-il des machines à laver, programmées pour effectuer 2 000 à 2 500 cycles de lavage, affirme le CEC. Le remplacement des cuves en inox par des cuves en plastique permet de limiter leur durée de vie : il suffit qu'une pièce de monnaie se soit glissée à l'intérieur pour qu'elles se cassent au moment de l'essorage ! En outre, les roulements à billes sont souvent directement moulés dans la cuve en plastique, ce qui rend impossible leur remplacement. Concernant les téléviseurs, qui seraient programmés pour ne fonctionner que 20 000 heures, les pannes viendraient le plus souvent du condensateur, un élément qui sert à les allumer. Or il est très facile de raccourcir sa durée de vie en le plaçant près de composants qui dégagent de la chaleur, à laquelle il est très sensible.

### Une ardoise environnementale salée

Plus sournoise est l'obsolescence par incompatibilité, qui affecte les ordinateurs dont on ne peut plus mettre à jour les logiciels et les systèmes d'exploitation. C'est le mal qui frappe l'imprimante de Christophe Oddoux, privée de cartouches compatibles. Cela dit, ce type d'équipement est aussi fortement exposé à l'obsolescence par défaut fonctionnel ou par notification. En avertissant l'utilisateur que les cartouches d'encre sont vides, les imprimantes incitent l'utilisateur à en racheter alors que, bien souvent, il est encore possible d'effectuer plusieurs dizaines de copies. Quand aux téléphones portables ou aux smartphones, ils cumulent les tares : fragilité de l'écran tactile, rareté et cherté des batteries de remplacement, difficulté pour trouver des chargeurs et accessoires, impossibilité de télécharger les dernières applications. Résultat, leur périodicité de renouvellement tourne en moyenne autour de vingt mois. Et la liste des produits « piégés » ne s'arrête pas là. « Aujourd'hui, les biens de consommation courante semblent plus fragiles et sensibles qu'avant, à l'instar des appareils électroménagers, qui ont une durée de vie actuelle de six à huit années, alors qu'il y a encore quelques années la durée de vie de ces mêmes appareils était de dix à douze années », avance le CEC (1).

Agaçante et coûteuse, cette situation devient dramatique lorsqu'on considère le surcoût qui pèse sur les ménages et le bilan environnemental des équipements électriques ou électroniques. Ce qui commence par les ressources naturelles prélevées pour les confectionner. Il en faut ainsi 434 kg pour produire



© Repair Café France

Apprendre à réparer plutôt que de jeter, c'est le principe du Repair Café, qui offre aux consommateurs une alternative conviviale à notre société consumériste.

un ordinateur portable de 2,8 kg, dont 20 kg pour la seule puce de 0,09 gramme (2) ! Parmi ces ressources naturelles figurent les terres rares, ces minerais et métaux difficiles à extraire, mais dont les propriétés magnétiques permettent la miniaturisation. « L'industrie minière est l'une des plus sales, précise Camille Lecomte, chargée de campagne Mode de production et de consommation responsables à l'association environnementaliste Les Amis de la Terre. Aujourd'hui, un gisement avec une concentration de 5 grammes d'or par tonne est considéré comme rentable. Pour les obtenir, on va donc extraire 999,995 kg de pierres et de terre dans lesquels on retrouve ensuite des polluants qui contaminent l'eau, l'air et les sols. »

Et, à la fin de leur vie, nos merveilles technologiques posent encore de gros problèmes. « Sur les 17 à 21 kg de déchets électriques et électroniques produits par habitant et par an, seuls 7 kg sont traités dans la filière appropriée, indique Camille

## Apprenez à réparer en ligne !

Le Web est intelligent et débrouillard. De nombreux forums et sites internet sont ainsi dédiés à l'entraide des consommateurs. Parfois, les conseils viennent directement de professionnels, comme sur le site américain [ifixit.com](http://ifixit.com), dont les salariés montrent, à l'aide de vidéos, comment tout réparer, du grille-pain à la voiture, en passant par l'ordinateur portable ou encore la machine à laver. En français, préférez les forums [onpeutlefaire.com](http://onpeutlefaire.com), [tout-electromenager.fr](http://tout-electromenager.fr) ou encore l'excellent site [commentreparer.com](http://commentreparer.com) qui répertorie même les sites de pièces détachées.





Lecomte. Le reste part chez les ferrailleurs qui ne traitent pas les fluides et matériaux polluants, à l'étranger ou directement à la poubelle, c'est-à-dire à l'incinérateur. » Quand on sait qu'un Français achète environ six fois plus d'équipements électriques et électroniques qu'au début des années 1990 et que 40 % des appareils en panne ne sont pas réparés, on prend mieux la mesure de la montagne de déchets qui est en train de s'accumuler et de son coût pour la collectivité (3).

## De la répression au système D

La réponse législative tarde pourtant à se mettre en place. Les associations ont salué la création du délit d'obsolescence programmée, qui pourra être puni comme une tromperie et pourra entraîner jusqu'à deux ans de prison et 300 000 euros d'amende (lire ci-contre), ainsi que l'affichage obligatoire de la durée de vie d'un produit d'une valeur équivalente à 30 % du Smic. Mais ces dispositions, intégrées au gigantesque Projet de loi de la transition énergétique, doivent maintenant être validées par le Sénat, qui peut encore les modifier. En outre, l'affichage de la durée ou de la date de disponibilité des pièces détachées, institué par la loi Consommation du 17 mars 2014, n'est toujours pas entré en vigueur : le décret n'a pas encore été publié... Que reste-t-il aux consommateurs ? La débrouille ! « Avant d'acheter, je suis allé voir sur Internet des comparatifs d'imprimantes pour évaluer leur durée de vie et leur coût d'utilisation,

## Peut-on poursuivre les fabricants ?

La création du délit d'obsolescence programmée est une mesure symbolique, on peut toutefois espérer que les constructeurs commencent à faire attention, estime Camille Lecomte. Ce dispositif ne marchera que si les consommateurs entament une procédure judiciaire. » La tromperie est jugée au tribunal d'instance, de grande instance ou correctionnel, selon sa gravité. Elphège Tignel, du CEC, précise toutefois que, pour faire constater la tromperie devant un juge, « il faudra prouver l'utilisation normale de l'appareil pendant son acquisition, faire constater le défaut par une expertise, se baser sur des rapports qui montrent la durée habituelle de ce type d'appareil ou, du moins, celle à laquelle on peut normalement s'attendre, notamment en fonction du prix payé... » Bref, un véritable parcours du combattant pour le propriétaire de l'objet en panne. En revanche, l'action de groupe, notion créée récemment en France, pourrait être une solution, en permettant aux clients mécontents d'attaquer à plusieurs un fabricant, avec l'appui d'une association de consommateurs.

raconte Christophe Oddoux. Je suis étonné de la richesse des informations qu'il y a sur les forums. » Mais Christophe est allé plus loin en organisant, fin novembre à Annecy-le-Vieux, le premier Repair Café. Créé aux Pays-Bas en 2009, ce format de rencontre conviviale a pour but de réunir des bricoleurs bénévoles et des citoyens ayant un objet hors d'usage. Le temps d'une après-midi, autour d'un café, on transmet des connaissances et on allonge la durée de vie des cafetières, etc. Quelque 200 groupes locaux ont déjà été créés en Europe, dont une trentaine en France, et le mouvement est en plein boum, encouragé par les collectivités locales. « Je suis un peu bricoleur et je me suis aperçu que réparer un objet apportait beaucoup de satisfaction, poursuit Christophe. Alors, réparer pour les autres, c'est une double satisfaction ! Dans le Repair Café, on crée, en plus, du lien social entre les habitants. Et, dans une société marchande comme la nôtre, c'est aussi un acte politique de dire qu'on ne veut pas de cette croissance-là ! » Pensez-y, la prochaine fois que vous serez tenté de vous débarrasser de votre grille-pain.

AURÉLIEN CULAT

(1) L'obsolescence programmée ou les dérives de la société de consommation, avril 2013, disponible sur [www.europe-consommateurs.eu](http://www.europe-consommateurs.eu)

(2) L'obsolescence programmée, symbole de la société du gaspillage, étude du Centre national d'information indépendante sur les déchets (Cniid) et des Amis de la Terre, septembre 2010. [www.cniid.org](http://www.cniid.org)

(3) Chiffres fournis par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise des déchets (Ademe). [www.ademe.fr](http://www.ademe.fr)

### En savoir plus

#### Internet :

- Pour trouver des bricoleurs bénévoles près de chez vous, rendez-vous sur [www.repaircafe.org/france](http://www.repaircafe.org/france)